

D'après la situation que vous avez décrite, vous êtes a priori éligible à ces aides. Ces résultats sont fondés sur les seules informations que vous avez indiquées et ne constituent en aucune façon un engagement de la part des organismes cités.



TRANSPORT SOCIAL **ESPACE INSERTION**

Favoriser la mobilité des bénéficiaires du RSA et du FAJ dans le cadre de la réalisation de leur parcours d'insertion (objectifs du CER ou du PACEA)

Critères d'éligibilité :

- Bénéficiaire du RSA ou jeune relevant du dispositif FAJ (cf règlement FAJ pour conditions)
- CER / PPAE ou PACEA en cours de validité
- Domicilié en Eure-et-Loir
- Entrée en stage, formation, ou reprise d'emploi, entretien d'embauche ou rendez-vous consultation du Dr ROUDIERE ou rendez-vous avec le référent unique Vie Sociale ou participation aux équipes pluridisciplinaires du Conseil Départemental